

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03492

Numéro SIREN : 814 191 094

Nom ou dénomination : A.S. TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/033331

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/033331**
n° de gestion : **2015B03492**
n° SIREN : **814 191 094 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 27/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.S. TAXI - Société par actions simplifiée
6 rue Saint-jean-françois Régis 31100 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2221121

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant	
Adresse de l'entreprise		6 RUE SAINT JEAN-FRANÇOIS REGIS		31100 TOULOUSE	
Numéro SIRET *		81419109400014			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		15		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice clos le 31/12/2016	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2 Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	218000	012	218 000
	Immobilisations corporelles	014		016	
	Immobilisations financières	028	7360	030	461
		040	3119	042	3 119
	Total I (9)	044	228 479	048	461
ACTIF CIRCULANT	Stocks	050		052	
	Avances et acomptes versés sur commandes	060		062	
	Créances	064		066	
	Disponibilités	068		070	
	Charges constatées d'avance	072		074	
		076		078	
		080		082	
		084		086	
		088		090	
		092		094	
	096		098		
	100		102		
	104		106		
	108		110		
	112		114		
	116		118		
	120		122		
	124		126		
	130		132		
	134		136		
	140		142		
	144		146		
	150		152		
	154		156		
	160		162		
	164		166		
	170		172		
	174		176		
	180		182		
	184		186		
	190		192		
	194		196		
	200		202		
	204		206		
	210		212		
	214		216		
	220		222		
	224		226		
	230		232		
	234		236		
	240		242		
	244		246		
	250		252		
	254		256		
	260		262		
	264		266		
	270		272		
	274		276		
	280		282		
	284		286		
	290		292		
	294		296		
	300		302		
	304		306		
	310		312		
	314		316		
	320		322		
	324		326		
	330		332		
	334		336		
	340		342		
	344		346		
	350		352		
	354		356		
	360		362		
	364		366		
	370		372		
	374		376		
	380		382		
	384		386		
	390		392		
	394		396		
	400		402		
	404		406		
	410		412		
	414		416		
	420		422		
	424		426		
	430		432		
	434		436		
	440		442		
	444		446		
	450		452		
	454		456		
	460		462		
	464		466		
	470		472		
	474		476		
	480		482		
	484		486		
	490		492		
	494		496		
	500		502		
	504		506		
	510		512		
	514		516		
	520		522		
	524		526		
	530		532		
	534		536		
	540		542		
	544		546		
	550		552		
	554		556		
	560		562		
	564		566		
	570		572		
	574		576		
	580		582		
	584		586		
	590		592		
	594		596		
	600		602		
	604		606		
	610		612		
	614		616		
	620		622		
	624		626		
	630		632		
	634		636		
	640		642		
	644		646		
	650		652		
	654		656		
	660		662		
	664		666		
	670		672		
	674		676		
	680		682		
	684		686		
	690		692		
	694		696		
	700		702		
	704		706		
	710		712		
	714		716		
	720		722		
	724		726		
	730		732		
	734		736		
	740		742		
	744		746		
	750		752		
	754		756		
	760		762		
	764		766		
	770		772		
	774		776		
	780		782		
	784		786		
	790		792		
	794		796		
	800		802		
	804		806		
	810		812		
	814		816		
	820		822		
	824		826		
	830		832		
	834		836		
	840		842		
	844		846		
	850		852		
	854		856		
	860		862		
	864		866		
	870		872		
	874		876		
	880		882		
	884		886		
	890		892		
	894		896		
	900		902		
	904		906		
	910		912		
	914		916		
	920		922		
	924		926		
	930		932		
	934		936		
	940		942		
	944		946		
	950		952		
	954		956		
	960		962		
	964		966		
	970		972		
	974		976		
	980		982		
	984		986		
	990		992		
	994		996		
	1000		1002		
	1004		1006		
	1010		1012		
	1014		1016		
	1020		1022		
	1024		1026		
	1030		1032		
	1034		1036		
	1040		1042		
	1044		1046		
	1050		1052		
	1054		1056		
	1060		1062		
	1064		1066		
	1070		1072		
	1074		1076		
	1080		1082		
	1084		1086		
	1090		1092		
	1094		1096		
	1100		1102		
	1104		1106		
	1110		1112		
	1114		1116		
	1120		1122		
	1124		1126		
	1130		1132		
	1134		1136		
	1140		1142		
	1144		1146		
	1150		1152		
	1154		1156		
	1160		1162		
	1164		1166		
	1170		1172		
	1174		1176		
	1180		1182		
	1184		1186		
	1190		1192		
	1194		1196		
	1200		1202		
	1204		1206		
	1210		1212		
	1214		1216		
	1220		1222		
	1224		1226		
	1230		1232		
	1234		1236		
	1240		1242		
	1244		1246		
	1250		1252		
	1254		1256		
	1260		1262		
	1264		1266		
	1270		1272		
	1274		1276		
	1280		1282		
	1284		1286		
	1290		1292		
	1294		1296		
	1300		1302		
	1304		1306		
	1310		1312		
	1314		1316		
	1320		1322		
	1324		1326		
	1330		1332		
	1334		1336		
	1340		1342		
	1344		1346		
	1350		1352		
	1354		1356		
	1360		1362		
	1364		1366		
	1370		1372		
	1374		1376		
	1380		1382		
	1384		1386		
	1390		1392		
	1394		1396		
	1400		1402		
	1404		1406		
	1410		1412		
	1414		1416		
	1420		1422		
	1424		1426		
	1430		1432		
	1434		1436		
	1440		1442		
	1444		1446		
	1450		1452		
	1454		1456		
	1460		1462		
	1464		1466		
	1470		1472		
	1474		1476		
	1480		1482		
	1484		1486		
	1490		1492		
	1494		1496		
	1500		1502		
	1504		1506		
	1510		1512		
	1514		1516		
	1520		1522		
	1524		1526		
	1530		1532		
	1534		1536		
	1540		1542		
	1544		1546		
	1550		1552		
	1554		1556		
	1560		1562		
	1564		1566		
	1570		1572		
	1574		1576		
	1580		1582		
	1584		1586		
	1590		1592		
	1594		1596		
	1600		1602		
	1604		1606		
	1610		1612		
	1614		1616		
	1620		1622		
	1624		1626		
	1630		1632		
	1634		1636		
	1640		1642		
	1644		1646		
	1650		1652		
	1654		1656		
	1660		1662		
	1664		1666		
	1670		1672		
	1674		1676		
	1680		1682		
	1684		1686		
	1690		1692		
	1694		1696		
	1700		1702		
	1704		1706		
	1710		1712		
	1714		1716		
	1720		1722		
	1724		1726		
	1730		1732		
	1734		1736		
	1740		1742		
	1744		1746		
	1750		1752		
	1754		1756		
	1760		1762		
	1764		1766		
	1770		1772		
	1774		1776		
	1780		1782		
	1784		1786		
	1790		1792		
	1794		1796		

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A.S TAXI		Néant		Exercice N clos le 31/12/2016	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			238		210	
	Production vendue	bien	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services *		217		218	57668
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				213	
	Production stockée *					224	
	Production immobilisée *					226	
	Subventions d'exploitation reçues					230	
	Autres produits					232	57 673
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	
	Autres charges externes :	dont crédit bail : modifier :	immobilier :			242	13334
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	6960	
	Rémunérations du personnel *					250	8206
	Charges sociales (cf. renvoi 280)					252	3647
	Dotations aux amortissements *					254	2630
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour imputations commerciales à l'étranger *	259					
	dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnels	260				2917	
Total des charges d'exploitation (II)						244	37 694
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	19 979
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)	280		Charges financières (M)		294	5106
	Produits exceptionnels (IV)					290	1000
	Charges exceptionnelles (V)			dont amortissements des souscriptions de parts des PME innovantes (art.217 octet 1) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	347 348	300	3421
	Impôts sur les bénéfices *	(VI)				206	1881
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + M + VII)						310	10 571
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 571	214	
REINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.J.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.NOT-FD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des emprunts d'emprunt	247	Ecart des valeurs liquidatives s. OPCVM	248		330	1 971
	Fraction des loyers à étranger dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de la cession d'action		Part de loyers dépensée réintégration (art.239 octet 2)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Ensemble des dépenses déductibles (44 annexes)	995	ZFA (44 annexes actuelles)	997		342	
	Part des dépenses déductibles (44 annexes)	996	E (44 annexes A)	999			
	ZRD (44 annexes actuelles)	127	ZRR (44 annexes actuelles)	138			
	Ensemble des impôts déductibles (art. 44 quinquies D)	991	Part des dépenses déductibles (44 annexes actuelles)	990			
	ZFA (44 annexes actuelles)	345	Investissements outre-mer *	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit						
	Déduction exceptionnelle (art.39 decies)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	12 542	254	
Déficits	Déficits de l'exercice reportés en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :						350
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	12 542	372	

Résultat fiscal

[illegible]

Copyright © 1997

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon la même méthode, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire / obligatoire A la fin du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et fournisseurs rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencement amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	985		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	990		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3214-1 du Code des Transports)		
VI DIVERS					
Primes de cotisations complémentaires facultatives		381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		390			
N° du centre de gestion agréé		399			
Montant de la TVA collectée		374	5 767		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		278	2 288		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		392			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise de ratrice		393			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 670 du tableau 2033-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

- Des exonérations concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-1-DT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A.S TAXI				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2015 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 15					
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises		108			
Production vendue - Biens		109			
Production vendue - Services		141			57668
Production stockée		111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		142			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115			5
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		152			
		TOTAL 1	144		57 673
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers					
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121			
Variation de stocks (marchandises)		122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145			
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances		125			12414
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146			920
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150			2 331
Taxe sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I., P.P.		133			
Fraction des cotisations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
		TOTAL 2	192		15 665
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1-TOTAL 2		137			42 008
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117			42 008
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).					
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022		
Période de référence	024	01102015	150		31122016
Date de cessation			156		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel*			376		
dont apprentis			657		
dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			651		

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 149 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

N° de dossier

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

81419109400014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. A.S. TAXI

ADRESSE (VOIE)

6

RUE SAINT JEAN-FRANÇOIS REGIS

CODE POSTAL

31100

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	90-1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTION CORRESPONDANTES	90-2	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	90-3		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTION CORRESPONDANTES	90-4	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
N° de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
N° de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
N° de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
N° de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (1) :	SAS	Nom patronymique	MR SANHAL	Prénoms :	JAMAL					
Nom marital :	PRESIDENT	% de détention	20.00	N° de parts ou actions	100					
Naissance :	Date	06/09/1977	N° Département	99	Commune	TAOUDANOU	Pays	MA		
Adresse :	N°	6	Voie	RUE SIEAN FRANCOIS REGIS	Code Postal	31100	Commune	TOULOUSE	Pays	FR

Titre (1) :		Nom patronymique		Prénoms :						
Nom marital :		% de détention		N° de parts ou actions						
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mlle épouse.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans l'annexe n° 3033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

8 1 4 1 9 1 0 9 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. A S TAXI

ADRESSE (VOIE)

6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS

CODE POSTAL

31100

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

605

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse :	N°			Voie			
	Code Postal			Commune			Pays
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse :	N°			Voie			
	Code Postal			Commune			Pays
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse :	N°			Voie			
	Code Postal			Commune			Pays
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse :	N°			Voie			
	Code Postal			Commune			Pays
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse :	N°			Voie			
	Code Postal			Commune			Pays
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse :	N°			Voie			
	Code Postal			Commune			Pays
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse :	N°			Voie			
	Code Postal			Commune			Pays
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse :	N°			Voie			
	Code Postal			Commune			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotar chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tenir à date du service

Exercice ouvert le **01/10/2015** et clos le **31/12/2016** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-08 (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°233 SD (art. 231-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 233-4-2 quinquies C), cocher la case ☐
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) _____

A IDENTIFICATION		S.A.SU. A.S. TAXI		Adresse du siège social	
6		RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS			
destinataire		31100 TOULOUSE			
		81419109400014		B ACTIVITÉ	
		N° SIRET		Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
				TRANSPORTS VOYAGEURS PAR TAXIS	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A et U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 20,1/20 %	Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 26 %	12 542	Déficit	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Résultat net de la concession et/ou de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sans déduction du montant imposable à 15 % du cadre 1)		Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	
	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées art. 208 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activités art. 44 quinquies ☐	Zone de reconstruction de la défense art. 44 septies ☐
Sociétés d'investissement immobiliers art. 44 septies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ☐
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité Territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité ☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Tél :		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA :		Date : 20042017	
		Lieu : TOULOUSE	
		Qualité et nom du signataire : MR SANHAL JAMAL	
		PRESIDENT SASU	
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexes libre de la base fiscale (cf. Les pratiques portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

N° 2065 bis
13017

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. A.S. TAXI**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2016**

1. Montant global, y compris des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑤		(c)
3. Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑥ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 153 du CGI ⑦		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 153 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis ⑧	Total (a à h)	

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis
(2017)

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. A.S TAXI**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2016**

H – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	8 206
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLt imposées à 15% :	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLt imputées sur les PVLt de l'exercice	
	MVLt réalisées au cours de l'exercice	
	MVLt restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. A.S TAXI**du **01/10/2015**Adresse **6 RUE SAINT JEAN-FRANÇOIS REGIS****31100****TOULOUSE**au **31/12/2016****A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRÉES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

388

Total

388

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 - total col. 10) ⑩	388	- de l'exercice ⑪	10 571
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	

Nom et qualité du signataire
MR SANHAJ JAMAL
PRESIDENT SASUÀ **TOULOUSE**le **20/04/2017**

Signature :

Les renseignements fournis sont exacts et complets.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basée sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Article 203BA du CGI

2067-BIS-SD
(2017)

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		S.A.S.U. A.S. TAXI			
N° d'identification (SIRET)		81419109400014		Exercice social	
				31/12/2016	
Total des dépenses visées à l'article 203BA du CGI (1)					
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (2)					
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (3)					
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (4)					
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2032-A ou 2033-E (1) - [(2)+(3)+(4)]					
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.					

Ste par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros
RCS Toulouse 814191094

S.A.S.U AS TAXI
6 RUE SAINT-JEAN-FRANCOIS REGIS
31100 TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 Septembre 2017
RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2016

Le 28 Septembre 2017 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur SANHAJI JAMAL Président.

Monsieur SANHAJI JAMAL

- Titulaire de 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100.

Associé Unique de la S.A.S.U AS TAXI, se sont réunis au Siège Social, en vertu des dispositions statutaires.

Le Président met à disposition :

- Le rapport de gestion,
- Les comptes annuels.

Puis, il constate :

- Que les associés sont présents,
- Que les associés ont pu valablement prendre connaissance du projet des résolutions.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour, à savoir :

- Rapport du gérant sur l'exercice écoulé,
- Approbation des comptes,
- Affectation du résultat,
- Approbation du bilan au 31 décembre 2016,
- Rémunération du travail et de la gérance.

Après échange de vues, l'assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

RAPPORT DU GERANT SUR L'EXERCICE ECOULE -

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport d'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, déclare adopter à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES -

Les Associés prennent connaissance du compte de résultat et du bilan de fin d'exercice qui fait apparaître un résultat bénéficiaire de 10.571 Euros.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité, quitus est donné à la gérance de sa gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT -

Le bénéfice de l'exercice se monte à 10.571 euros.

L'Assemblée générale approuve la proposition de répartition du résultat qui lui a été présenté :

-	Origine :		
-	Résultat de l'exercice 2016	10.571€	
-	Affectation :		
-	Au compte : Réserve Légale 10% du capital pour un montant de	0 €	
-	Au compte : Report à nouveau pour un montant	10.571€	
-	Dividendes :		
-	A titre de dividende	0€	
-	Totaux	10.571€	10.571€

Aucun dividende de versé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU BILAN A LA CLOTURE -

L'Assemblée adopte à l'unanimité l'état du solde des comptes courants associés arrêté au 31 décembre 2016 soit un solde :

*compte courant associé SANHAJI JAMAL. présente un solde créditeur de 29.834,01€, tel que précisé ci-dessous, et résultant des mouvements comptables de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

REMUNERATION DU TRAVAIL ET DE LA GERANCE -

Pour l'exercice à venir, la rémunération du travail et du mandat de gérance est fixée à :

Monsieur SANHAJI JAMAL : 617€ par mois en base brute, soit 7.406€ par an. Pour le mandat de Président statut salarié.

Les cotisations sociales du Président sont prises en charge par la Société, au titre de complément de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

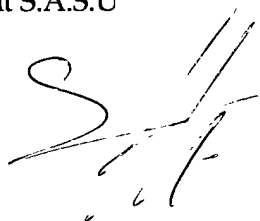
De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal en 2 pages hors annexes, certifié conforme par tous les associés.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal en 2 pages hors annexes, certifié conforme par tous les associés.

Fait à Toulouse, le 28 Septembre 2018.

Signature des associés (faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »).

Mr SANHAJI J.
Président S.A.S.U

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Sanhaji', with a large, stylized 'S' and a horizontal line across the middle.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros
RCS Toulouse 814 191 094

SASU AS TAXI
6 RUE SAINT-JEAN-FRANCOIS REGIS
31100 TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE Du 28 Septembre 2017

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

ACTIVITE DE LA SOCIETE -

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir : Augmentation prévisible du CA compte tenu de nouveaux contrats de prestations de services.

L'exercice écoulé a permis d'atteindre un chiffre d'affaires net de 57.668 Euros, pour le premier exercice social d'une période d'activité de 15 mois.

Nous vous indiquons en outre qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement ou à la date de clôture de l'exercice.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, distribution de dividendes Néant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE -

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10.571€ Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice : 10.571€ Euros,

Affectation

Réserve Légale 10% du Capital :

Report à Nouveau : 10.571€ Euros

Dividendes :

Versement Dividendes à Mr CIRYCI Fabien la somme de 5.000€ en Octobre 2018

Et également le versement de dividendes à Mr ESPARBES Bertrand correspondant à la somme de 5.000€ en Octobre

Evolution des capitaux propres

	<u>31/12/2016</u>
Capital	2.000€
Réserve légale	
Autres réserves	
Report à Nouveau	
Résultat	10.571€
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12.571€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate

❖ **une distribution de dividendes sur l'exercice 2016** « Néant » pour un montant de « Néant » Euros.

La Gérance propose d'affecter au compte « report à nouveau » le bénéfice du premier exercice clos au 31/12/2016.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE -

Nous vous indiquons en outre qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'Entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation, en vous invitant à voter le texte des résolutions qui vont suivre.

Fait à Toulouse, le 28 Septembre 2017

La Gérance